

**LA SRIAS GRAND-EST ET VACANCES POUR TOUS
UNIS AUTOUR DES MEMES VALEURS
POUR RENDRE ACCESSIBLES LES VACANCES AU PLUS GRAND NOMBRE !**

LA SRIAS GRAND-EST a renouvelé son partenariat subventionné avec Vacances pour tous pour toutes les colonies 2024.

Premier opérateur de colonies de vacances en France, **Vacances pour tous** fait partir, chaque année, plus de 100 000 enfants en vacances.

Parmi eux, de nombreux enfants sont susceptibles de vivre une situation de handicap passagère ou sont en situation de handicap durable. Ils peuvent également vivre une situation nécessitant une attention particulière.

Pour **garantir un accueil de qualité**, nous mettons l'accent sur une organisation qui s'inscrit dans une démarche inclusive. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Que ce soit lors de l'inscription, de la préparation ou pendant le séjour nous chercherons à mettre en place les moyens dont nous disposons pour **répondre au mieux aux besoins de votre enfant** dans un cadre lui assurant sécurité morale et physique.

Ainsi, si les moyens déployés sont en cohérence avec ses besoins et ses envies et qu'il trouve sa place au sein de la vie en collectivité alors nous serons sur le chemin pour de jolis souvenirs de vacances en perspective !

Comment inscrire votre enfant ?

- Si votre enfant est en situation de handicap : l'inscription reste la même que pour tous les autres enfants. Toutefois, si le handicap de votre enfant conduit à des besoins spécifiques dans la vie quotidienne de la colonie et nécessite un aménagement particulier (animateur supplémentaire, planning aménagé, temps de repos supplémentaire, matériel spécifique, soins etc.) nous vous demanderons de remplir le questionnaire suivant pour pouvoir anticiper et préparer cet accueil.
- Si le producteur de la colonie choisie n'était pas en mesure de proposer un cadre adapté aux besoins de votre enfant, alors nous vous accompagnerons au mieux pour **trouver la colonie la plus adaptée** en fonction des envies et des attentes de la situation de votre enfant. N'oubliez pas qu'il existe des aides financières disponibles pour financer les colonies de vacances lorsque votre enfant vit une situation de handicap.

Prise en charge pour les familles bénéficiaires		
Quotien familial mensuel	Part du prix du séjour prise en charge	Plafond de la part prise en charge
De 0 à 680 €	70 %	500 €
De 681 à 1150 €	60 %	300 €
De 1151 à 1500 €	50 %	200 €
De 1501 à 2000 €	40 %	100 €
Plus de 2000 €	Pas de subvention	

**N'OUBLIEZ PAS VOTRE
CODE PARTENAIRE**

SRIAS571

INDISPENSABLE POUR
TOUTE RÉSERVATION

Vos conseillères vacances

Karine : 03 87 66 10 53

Valentine : 03 87 66 10 54